

Séance ordinaire du 5 juillet 2013**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2013.
- 1.3 Rapport des comités.
- 1.4 Autoriser le directeur général à assister au colloque annuel de la Zone Outaouais.
- 1.5 Autoriser la formation – Président et secrétaire d'élection municipale.
- 1.6 Dépôt du rapport d'activités de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.
- 1.7 Résolution contre le développement de la villégiature aux abords du lac Blais.
- 1.8 Résolution pour la mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accident de la route.
- 1.9 Demande de monsieur Daniel Therrien afin d'organiser un évènement à la plage municipale les 13 et 14 juillet.
- 1.10 Approbation des comptes d'honoraires professionnels de la firme d'avocats RPGL.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juin 2013.
- 2.2 Autoriser monsieur Benoit Hébert à signer les chèques et autres documents financiers.
- 2.3 Adoption de la liste des virements de crédits.
- 2.4 Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal.

3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 3.1 Autoriser la formation d'opérateur autopompe des pompiers à temps partiel.

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 4.1 Confirmation d'aide financière d'un montant de 10 000,00 \$ pour améliorer le chemin du Tour-du-Lac.
- 4.2 Formation « d'abattages d'arbres ».

- 4.3 Décision sur la nomination du chemin Galarneau.
- 4.4 Demande à la Toponymie la nomination du chemin Simoneau.
- 4.5 Autorisation de déplacer un poteau électrique près du 2050, chemin du Tour-du-Lac.
- 4.6 Soumission pour le déneigement.
- 4.7 Formation « travaux d'excavation creusement en tranchée ».
- 4.8 Formation « Signalisation des travaux routiers ».

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Présentation de la dérogation mineure numéro 101 concernant le lot A-31 situé au 938, place Passaretti à Lac-Simon, dans la zone 9H.
- 5.3 Présentation de la dérogation mineure numéro 102 concernant le lot 26-1-P situé au 1067, chemin de la Marquise Nord à Lac-Simon, dans la zone 34H.
- 5.4 Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de monsieur Pierre Paquin du 134, chemin de la Canardière.
- 5.5 Demande de dézonage, par monsieur Jean-Yves Demaisonneuve.
- 5.6 Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans les dossiers de madame Lorraine Davis, 117, chemin Simoneau à Lac-Simon.
- 5.7 Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de madame Carole Smith, situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.
- 5.8 Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de monsieur Michael Mathieu situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.
- 5.9 Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de Sabert Électrique inc. situé au chemin Passaretti, lot A-40 à Lac-Simon.

6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

- 7.1 Autorisation d'embaucher un groupe de musiciens à l'activité des feux d'artifice.
- 7.2 Prix d'excellence pour l'année 2012 – bibliothèque municipale.

- 7.3 Subvention de cinq cents dollars (500,00 \$) reçue du CLD pour la mise en valeur des sites historiques à Lac-Simon.

8. **CORRESPONDANCE**

- 8.1 Pollution par le bruit.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **5 juillet 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

	Gilles Robillard	Robert Johnson
Louise Houle Richard	Pierre Paquin	Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Madame Lisane Fuoco, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Paul Malouf a motivé son absence.

Environ 30 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1

167-07-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

1.2

168-07-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2013.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2013 soit adopté par les membres du conseil.

Adoptée

1.3**Rapport des comités.****Travaux publics – infrastructure – Gilles Robillard**

Monsieur Gilles Robillard mentionne qu'il y a 2.1 km d'asphaltage de complétés et qu'il reste 1.2 km à terminer sur le chemin du Tour-du-Lac.

Loisirs, culture et tourisme – Louise Houle Richard

Madame Louise Houle Richard mentionne que le 23 juin aurait été un gros succès, mais à cause de la pluie, le chansonnier a dû terminer son spectacle plus tôt que prévu.

Environnement (CCE) – Réfection des berges – Robert Johnson

Monsieur Robert Johnson mentionne qu'il y a deux étudiants qui travaillent à la réfection des berges et font un excellent travail.
Il demande également aux plaisanciers de faire attention aux vagues avec leurs bateaux puisque le niveau de l'eau est élevé.

1.4

169-07-2013

Autoriser le directeur général à assister au colloque annuel de la Zone Outaouais.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation dans le milieu municipal;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général, monsieur Benoit Hébert soit autorisé à participer au colloque annuel le 12 septembre 2013;

QUE les frais d'inscription au montant de cent dix dollars (110,00 \$) plus taxes soient autorisés et que les frais de transport lui soient remboursés.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, directeur général et secrétaire-trésorier

1.5

170-07-2013

Autoriser la formation – Président et secrétaire d'élection municipale.

CONSIDÉRANT QU'il est important de revoir les responsabilités et les fonctions du Président et de la Secrétaire d'élection pour l'élection municipale qui se tiendra le 3 novembre prochain en regard à l'organisation et à la tenue du scrutin;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Benoit Hébert, Président d'élection à suivre la formation le 14 août 2013 à Gatineau et madame Lisane Fuoco, secrétaire d'élection à suivre le même cours le 27 août 2013 à Mont-Tremblant en considérant qu'il n'y a aucun frais d'inscription pour ce cours de formation;

QUE les frais de déplacement leurs soient défrayés et imputés au compte déplacement numéro 02-14000310.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Benoit Hébert, Président d'élection

Madame Lisane Fuoco, Secrétaire d'élection

1.6**Dépôt du rapport d'activités de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.**

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay dépose aux membres du conseil le rapport provenant de la sécurité publique.

171-07-2013

1.7**Résolution contre le développement de la villégiature aux abords du lac Blais.**

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver dans un état naturel, le lac Blais situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT l'importance de la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier n'est pas adéquat pour développer le lac Blais;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon demandent à la MRC de Papineau que la villégiature aux abords du lac Blais se situant sur le territoire de Lac-Simon ne soit pas développée pour des fins commerciales, résidentielles, communautaires ou villégiatures.

Adoptée

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

Municipalité de Montpellier

172-07-2013

1.8**Résolution pour la mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accident de la route.**

CONSIDÉRANT les discussions au conseil des Maires portant sur le protocole de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie lors d'accident de la route;

CONSIDÉRANT QU'en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 911 et de transmission secondaire incendie de la MRC-des-Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre entre les responsables des services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et la sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau) en octobre 2012, un comité aviseur a été mis en place afin de préparer la modification du protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accident de la route;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a participé à plusieurs rencontres afin de produire un nouveau protocole de mobilisation qui respecte les normes dans le domaine de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le principe de l'heure critique appelé L'heure d'or « Golden hour » voulant que suite à un traumatisme les risques de décès ou de lésions permanentes chez la victime augmentent de façon significative si dans un délai d'une heure cette personne n'est pas traitée par le personnel d'un établissement de la santé au sein du réseau;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du territoire couverte par les services d'urgence et le délai pour se rendre sur le site d'un accident peut se situer entre 10 et 30 minutes selon la localisation dudit accident;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers, même s'ils ne sont pas premiers répondants, sont en mesure de prodiguer les premiers soins aux victimes et porter assistance aux ambulanciers et aux policiers;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent être disponible et accessibles lors d'activités de désincarcération puisqu'ils sont essentiels pour assurer la protection des passagers et des intervenants advenant que la collision occasionne un incendie et que le véhicule prenne feu;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement des services de désincarcération sont inclus dans le montant forfaitaire versé par la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de personne qui ne réside pas sur le territoire, les frais de déplacement des pompiers peuvent être facturés et sont généralement absorbés par les compagnies d'assurance des conducteurs de véhicule;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC et exécutées exclusivement par le central 911 de la MRC des Collines de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE toutes informations recueillies lors d'accident de la route par les différentes instances doivent être transmises au central 911;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie au niveau régional suivant la compétence que lui ont déléguée les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité incendie (CSI) formulée lors de la réunion tenue le 11 juin 2013 concernant la modification du protocole de mobilisation des services d'incendie et de désincarcération lors d'accident de la route avec blessés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique (CSP) formulée lors de la réunion tenue le 18 juin 2013 concernant également la modification dudit protocole;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE la Municipalité de Lac-Simon auprès de la MRC de Papineau confirme auprès du service de répartition des appels d'urgence 911 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais que les services d'incendie ou de désincarcération doivent être mobilisés selon le tableau proposé par celle-ci soit :

Code de Nature	Description	Services mobilisés	Définition
I-400	Accident avec blessé et désincarcération	SSI Local et désincarcération	Lorsque l'occupant du véhicule est pris (incarcéré) dans le véhicule, lorsqu'il est blessé ou sa vie est menacée, ex : véhicule a fait des tonneaux ou, en position précaire, coussin déployé ou accident à haute vitesse (autoroute)
I-401	Accident VTT – motoneige Hors route	SSI Local seulement	Lorsque la vie du conducteur est menacée
I-402	Accident avec blessé sans désincarcération	SSI Local seulement	Lorsque la vie de l'occupant du véhicule est menacée et/ou un danger potentiel ex : fuite d'essence, fumée dans le véhicule, danger relié à une installation électrique (auto vs poteaux électriques)
I-602	Assistance aux policiers	SSI Local Seulement	Assistance requise par le service de police en fonction du risque
I-603	Assistance aux ambulanciers	SSI Local seulement	Assistance requise par le service ambulancier en fonction d'un besoin précis

NOTE : code de nature I-400 , I-401, I-602 déjà en application au centre 911.

QUE conformément aux normes en vigueur dans le domaine de la sécurité incendie, une équipe de désincarcération qui est formée de maximum de six (6) pompiers (incluant le chef d'équipe) sera appuyée par un nombre de six (6) à dix (10) pompiers maximal, incluant le chef aux opérations du service local;

QUE lorsqu'un service de désincarcération est en direction de l'intervention lié à un accident routier sur le territoire de la MRC ou selon les limites territoriales des municipalités, aucun autre service de désincarcération ne pourra être mobilisé, et ce à moins d'avis contraire du service répondant à l'appel;

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande au conseil des Maires qu'il mandate la direction générale à préparer ou faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents et que le CSI soit l'interlocuteur pour assurer le suivi de ce dossier au conseil des Maires;

QUE la municipalité de Lac-Simon demande au conseil des Maires d'accepter les termes et les conditions de son nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accident de la route avec blessés;

QUE cette résolution remplace celle adoptée lors de la séance du conseil des Maires du 16 février 2011 portant le numéro 2011-02-037;

ET QUE cette résolution soit applicable sur l'ensemble du territoire de la MRC;

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Ghislain Ménard, directeur général MRC de Papineau
Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendies

173-07-2013 **1.9**
Demande de monsieur Daniel Therrien afin d'organiser un évènement à la
plage municipale les 13 et 14 juillet.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Therrien n'a pas présenté au conseil municipal le projet détaillé de son évènement les 13 et 14 juillet tel qu'un plan sur la sécurité, un permis de boisson, une preuve d'assurance;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Therrien n'a pas obtenu de résolution de la part de la municipalité de Duhamel approuvant son évènement les 13 et 14 juillet;

CONSIDÉRANT QUE la plage municipale est un endroit réservé principalement à la baignade et qu'il est impossible d'y recevoir 300 personnes en plus des baigneurs;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité refusent à monsieur Daniel Therrien d'utiliser la plage municipale les 13 et 14 juillet ou à tous autres endroits dont la municipalité est propriétaire ou à toutes autres dates que les 13 et 14 juillet afin d'organiser ledit évènement.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Le Lieutenant, monsieur Sylvain Fournier, Sûreté du Québec
 Madame Isabelle Girard, bureau de la sécurité nautique, Sécurité
 maritime, Transports Canada
 Monsieur Daniel Therrien

174-07-2013 **1.10**
Approbation des comptes d'honoraires professionnels de la firme
d'avocats RPGL.

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire, Gaston A. Tremblay, a dû être représenté devant la Commission municipale du Québec, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de maire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, en conséquence, assume les frais et honoraires professionnels du procureur chargé de représenter les intérêts du maire, à titre d' élu municipal;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu majoritairement;

D'entériner et d'approuver le paiement des comptes d'honoraires professionnels de la firme d'avocats RPGL, et plus particulièrement de Me Michel Lafrenière, en lien avec le travail de représentation effectué et à effectuer par celui-ci dans le cadre des auditions tenues devant la Commission municipale du Québec, visant à représenter les intérêts de monsieur Gaston A. Tremblay à titre d' élu municipal et de maire de la municipalité de Lac-Simon.

CONTRE : Madame Louise Houle Richard, conseillère

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats RPGL

2.**DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

175-07-2013

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de juin 2013.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de juin 2013;

Sur proposition; de monsieur le Conseiller Gilles Robillard ;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de juin totalisant la somme de **576 183,28 \$** portant les numéros de chèques **8710 à 8858** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **36 138,18 \$** soit adoptée pour un montant total de **612 321,46 \$**.

Adoptée

c.c. Trésorerie

2.2

176-07-2013

Autoriser monsieur Benoit Hébert à signer les chèques et autres documents financiers.

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Jacques Maillé, directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la résolution autorisant les représentants du conseil et les officiers à signer les documents financiers de la municipalité;

Sur proposition; de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil autorisent soit le maire, monsieur Gaston A. Tremblay ou le conseiller, monsieur Gilles Robillard et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lisane Fuoco à signer tous documents financiers requis pour la bonne marche de l'administration de la municipalité incluant les chèques et les effets bancaires.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Caisse Desjardins de la Petite-Nation

2.3

177-07-2013

Adoption de la liste des virements de crédits.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les virements de crédits d'avril à juin;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des virements de crédits déposée auprès des membres du conseil pour le trimestre soit adoptée;

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

2.4**Dépôt des états financiers requis par l'article 176.4 du code municipal.**

Le directeur général a déposé auprès des membres du conseil les états financiers 2012-2013 requis par le code municipal.

3.**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS****3.1**

178-07-2013

Autoriser la formation d'opérateur autopompe des pompiers à temps partiel.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté son plan de mise en œuvre local d'incendie conformément aux objectifs du schéma de couverture de risque de la MRC de Papineau;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la formation du cours d'opérateur autopompe à sept (7) pompiers à temps partiel au coût de 4 345,00 \$ plus taxes;

QUE les frais de déplacement et de repas leur soient payés.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

4.**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES****4.1**

179-07-2013

Confirmation d'aide financière d'un montant de 10 000,00 \$ pour améliorer le chemin du Tour-du-Lac.

CONSIDÉRANT l'aide financière au montant de 10 000,00 \$ qui a été accordée par monsieur Alexandre Iracà pour l'amélioration du réseau routier;

Sur proposition de madame la Conseillère Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon utilise cette aide financière pour autoriser les travaux routiers sur le chemin du Tour-du-Lac.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

4.2

180-07-2013

Formation « d'abattages d'arbres ».

CONSIDÉRANT QUE la CCST demande que tous les employés des Travaux publics suivent une formation d'abattages d'arbres;

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent messieurs Yvon Guindon et Thierry Desormeaux à suivre la formation d'abattages d'arbres;

QUE le coût de la formation au montant de trois-cent-vingt-cinq dollars (325,00 \$) par participant incluant les livres est imputé au compte budgétaire numéro 02-32000454 et que les frais de déplacement leurs soient défrayés et imputé au compte numéro 02-32000310.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Yvon Guindon, Travaux publics

4.3

181-07-2013

Décision sur la nomination du chemin Galarneau.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Claude Galarneau pour nommer le chemin Galarneau situé à l'angle du chemin Simonet;

CONSIDÉRANT l'attestation d'officialisation de la commission de la Toponymie;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la nomination du chemin Galarneau.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Claude Galarneau

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Postes Canada

4.4

182-07-2013

Demande à la Toponymie la nomination du chemin Simoneau.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jocelyn Simoneau pour nommer le chemin Simoneau situé au 130, chemin Simoneau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simoneau a construit une douzaine de maisons sur cedit chemin;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simoneau demeure sur cedit chemin;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Simoneau a été acquis par la municipalité;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la nomination du chemin Simoneau.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Jocelyn Simoneau

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Toponymie

183-07-2013

4.5**Autorisation de déplacer un poteau électrique près du 2050, chemin du Tour-du-Lac.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de réasphalter en 2013 une partie du chemin du Tour-du-Lac tout en agrandissant la superficie du chemin à certains endroits;

CONSIDÉRANT QU'en agrandissant l'assiette du chemin près du 2050, chemin du Tour-du-Lac, fait en sorte que le poteau électrique devient dangereux à la circulation;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le déplacement du poteau électrique près du 2050, chemin du Tour-du-Lac et acceptent de défrayer les coûts pour le réaménagement des lignes téléphoniques pour la somme de 2 519,40 \$ taxes incluses.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Télébec

184-07-2013

4.6**Soumission pour le déneigement.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé par appel d'offres pour le déneigement du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission reçue est celle déposée par Service d'Excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité s'est réuni pour analyser la soumission et que ladite soumission est conforme au devis;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent la soumission déposée par la compagnie Service d'Excavation Jacques Lirette inc. pour un montant de 660 933,56 incluant les taxes pour trois ans;

ET QUE le directeur général ou son représentant soit autorisé à signer le contrat avec la compagnie Service d'Excavation Jacques Lirette inc.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Service d'Excavation Jacques Lirette inc.

185-07-2013 **4.7**
Formation « Travaux d'excavation creusement en tranchée ».

CONSIDÉRANT QUE la CCST demande que tous les employés des Travaux publics suivent une formation pour les travaux d'excavation creusement en tranchée;

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent messieurs Yvon Guindon et Thierry Desormeaux à suivre la formation pour les travaux d'excavation creusement en tranchée;

QUE le coût de la formation au montant de cent dollars (100,00 \$) par participant incluant les livres soit imputé au compte budgétaire numéro 02-32000454 et que les frais de déplacement leurs soient défrayés et imputé au compte numéro 02-32000310.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Yvon Guindon, Travaux publics

186-07-2013 **4.8**
Formation « Signalisation des travaux routiers ».

CONSIDÉRANT QUE la CCST demande que tous les employés des Travaux publics suivent une formation pour la signalisation des travaux routiers;

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent messieurs Yvon Guindon et Thierry Desormeaux à suivre la formation pour la signalisation des travaux routiers;

QUE le coût de la formation au montant de cent-soixante dollars (160,00 \$) par participant incluant les livres soit imputé au compte budgétaire numéro 02-32000454 et que les frais de déplacement leurs soient défrayés et imputés au compte numéro 02-32000310.

Adoptée

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Desormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Yvon Guindon, Travaux publics

5.
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1
Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.

Le rapport mensuel du directeur est déposé aux membres du conseil. Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay le commente.

187-07-2013 **5.2**
Présentation de la dérogation mineure numéro 101 concernant le lot A-31
situé au 938, place Passaretti à Lac-Simon, dans la zone 9H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Par rapport aux voisins immédiats du lot concerné, personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme à l'effet de ne pas y donner suite;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé la demande;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon refusent la dérogation mineure numéro 101 concernant le lot A-31 situé au 938, place Passaretti à Lac-Simon, dans la zone 9H.

Adoptée

c.c. Propriétaire du 938, place Passaretti à Lac-Simon
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

188-07-2013 **5.3**
Présentation de la dérogation mineure numéro 102 concernant le lot 26-1-
P situé au 1067, chemin de la Marquise Nord à Lac-Simon, dans la zone
34H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 102 concernant le lot 26-1-P situé au 1067, chemin de la Marquise Nord à Lac-Simon, dans la zone 34H.

Adoptée

c.c. Propriétaire du 1067, chemin de la Marquise Nord à Lac-Simon
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

189-07-2013 **5.4**
Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de monsieur Pierre Paquin du 134, chemin de la Canardière.

CONSIDÉRANT que plusieurs constructions sur l'immeuble sis au 134, chemin de la Canardière, Lac-Simon (matricule 1387-63-5174), ont été érigées sans permis;

CONSIDÉRANT que ces constructions ont été érigées dans la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu majoritairement;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que l'immeuble sis au 134, chemin de la Canardière, matricule 1387-63-5174, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable.

Monsieur le Conseiller, Pierre Paquin s'abstient de voter.

Adoptée

c.c. Trésorerie
 La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

190-07-2013 **5.5**
Demande de dézonage, par monsieur Jean-Yves de Maisonneuve.

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de dézoner le terrain de monsieur Jean-Yves Maisonneuve;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon ne donnent pas suite à sa demande.

Adoptée

c.c. Monsieur Jean-Yves Demaisonneuve
 Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

191-07-2013 **5.6**
Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de madame Lorraine Davis, 117, chemin Simoneau à Lac-Simon.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT l'absence de preuve et d'informations relativement à la conformité de l'immeuble sis au 117, chemin Simoneau, Lac-Simon (matricule 1789-50-7844), malgré plusieurs démarches effectuées par le service de l'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble aux règlements d'urbanismes et de nuisance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Robert Johnson;

Il est résolu unanimement;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que l'immeuble sis au 117, chemin Simoneau, matricule 1789-50-7844, soit conforme aux règlements d'urbanisme et de nuisance de la Municipalité.

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

5.7

192-07-2013

Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de madame Carole Smith, situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été émis par la Municipalité pour l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours, Lac-Simon (matricule 1182-62-8061-0-030);

CONSIDÉRANT que la construction érigée sur ledit immeuble n'est pas conforme au permis émis par la Municipalité, en faisant ainsi une construction dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours, matricule 1182-62-8061-0-030, soit conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité.

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

5.8

193-07-2013

Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de monsieur Michael Mathieu situé au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours à Lac-Simon.

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été émis par la Municipalité pour l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours, Lac-Simon (matricule 1182-62-8061-0-014);

CONSIDÉRANT que la construction érigée sur ledit immeuble n'est pas conforme au permis émis par la Municipalité, en faisant ainsi une construction dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que l'immeuble sis au 38, chemin de la Baie-de-l'Ours, Lac-Simon, matricule 1182-62-8061-0-014, soit conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

5.9

194-07-2013

Demande pour mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés dans le dossier de Sabert Électrique inc. situé au chemin Passaretti, lot A-40 à Lac-Simon.

Considérant la résolution numéro 23-01-2012 rendue le 6 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que les termes cette résolution n'ont pas été respectés par le propriétaire du lot 40A rang 2, Canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau (matricule 1382-81-0-970) ;

CONSIDÉRANT qu'un chemin non conforme a été construit par le propriétaire du lot 40A rang 2, Canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau (matricule 1382-81-0-970) sans permis et sans qu'il ait été cadastré;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toute autre réglementation applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la municipalité dans ce dossier;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le Conseil municipal mandate le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir les ordonnances requises, le tout pour s'assurer que le lot 40A rang 2, Canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau, matricule 1382-81-0-970, soit conforme aux règlements d'urbanisme et à toute autre réglementation applicable;

Adoptée

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés*
s.e.n.c.r.l.

6.

COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

7.

LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1

195-07-2013

Autorisation d'embaucher un groupe de musiciens à l'activité des feux d'artifice.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire organiser les feux d'artifice le 27 juillet 2013 à la plage municipale de Lac-Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'embauche d'un groupe de musicien le 27 juillet 2013 au coût de neuf cents dollars (900,00 \$).

Adoptée

c.c. Trésorerie

7.2

Prix d'excellence pour l'année 2012 – Bibliothèque municipale.

La bibliothèque de Chénéville / Lac-Simon dont la performance d'ensemble a été jugée la plus exceptionnelle en 2012 a obtenu le prix d'excellence.

7.3

Subvention de cinq cents dollars (500,00 \$) reçue du CLD pour la mise en valeur des sites historiques à Lac-Simon.

Le centre local de développement Papineau a remis à la municipalité de Lac-Simon cinq cents dollars (500,00 \$) pour la réalisation du projet intitulé « Mise en valeur de sites historiques à Lac-Simon ».

8.
CORRESPONDANCE

8.1
Pollution par le bruit.

Une lettre sera transmise au contribuable à cet effet.

9.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen du chemin Hilaire demande si les tas de branches peuvent être ramassés. Il demande si les règlements d'urbanisme sont en vigueur. Il demande également si la Fête nationale du Québec peut être célébrée avec les quatre municipalités pour économiser sur les coûts. Il demande également pourquoi nous avons besoin d'un avocat pour le 134, chemin de la Canardière.

Un autre citoyen mentionne qu'au 204, chemin Passaretti, il y a des fossés qui sont remplis d'eau et de boues et demande s'il serait possible d'aller les nettoyer.

Un autre citoyen conteste la dérogation mineure numéro 101 et monsieur le maire demande de reviser le dossier.

Un autre citoyen demande si l'on peut faire nettoyer les fossés près de chez lui puisqu'il y a de l'eau qui s'est infiltrée dans son sous-sol.

Le directeur des Travaux publics ira constater les travaux aux endroits mentionnés plus haut pour ensuite prendre les mesures nécessaires pour faire le travail.

Un autre citoyen demande s'il serait possible pour lui de se présenter comme candidat aux élections de novembre 2013 puisqu'il a une roulotte sur un terrain de camping. Monsieur Benoit Hébert lui donnera sa réponse après consultation.

10.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

196-07-2013

Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 20 h 05

Adoptée

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC
Maire

Lisane Fuoco
Directrice générale intérimaire